

- Comportement
- Modèle d'action
- Organisation de la prévention
- Petite entreprise
- Prise de décision
- Programme de sécurité

► M. Favaro,
Département Homme au travail, INRS

UNE TYPOLOGIE DE MODÈLES D' ACTIONS DE PRÉVENTION À DESTINATION DES PETITES ENTREPRISES

L'étude présente les résultats d'analyses effectuées à partir de données issues d'entretiens, de visites, de participations à divers groupes de travail et de l'exploitation de comptes rendus d'actions de prévention vers les PME.

Une typologie descriptive de quatre modèles d'actions caractéristiques est proposée. Centrée sur l'analyse des liens entre critères d'émergence des situation-problèmes de prévention et critères d'émergence des solutions mises en œuvre, cette grille distingue des dispositifs différenciés de relations entre les petites entreprises et divers acteurs externes de la prévention (institutionnels, consulaires, syndicaux ou privés). Chacun de ces modèles est illustré d'un exemple appliqué.

Parce qu'elle met en parallèle divers dispositifs d'action de prévention, cette grille devrait favoriser, par comparaison, le choix et la mise en place d'actions auprès des petites entreprises. Ce choix prendra en compte notamment les ressources, les contextes (technique, culturel...) et les objectifs à atteindre.

OBJECTIFS

Ce texte propose une méthode de classement comparatif des différents dispositifs de prise en charge de la prévention dédiés aux petites entreprises (PE). Il fait suite au constat suivant : la mobilisation de ces entreprises à l'égard de la prévention se situe généralement en deçà des exigences exprimées par les diverses instances en charge de promouvoir la prévention, notamment les services de prévention des CRAM, l'Inspection du travail, la Médecine du travail.

De nombreuses études consacrées à la prévention dans les petites entreprises montrent que cette situation résulte de la convergence de divers facteurs, parmi lesquels des conceptions simplificatrices

des accidents et des risques, une vulnérabilité structurelle des PE (ressources financières, position de sous-traitance), des attitudes de défiance à l'égard des pouvoirs publics [1 à 8].

Au plan pratique, une typologie des actions de prévention conçues pour les PE est proposée. En effet, autant l'intérêt manifesté spontanément par les petites structures (notamment artisanales) en matière de Santé-sécurité au travail (SST) reste marginal, autant les initiatives visant à susciter, sous diverses formes, cet intérêt sont de plus en plus nombreuses (qu'elles se déclinent aux niveaux locaux, régionaux, nationaux ou transnationaux). Un tel développement de dispositifs pratiques, observable depuis quelques années, peut d'ailleurs être interprété comme largement réactionnel à la résistance du terrain de la PE.

A TYPOLOGY OF PREVENTION ACTION MODELS INTENDED FOR SMALL ENTERPRISES

The study presents the results of analyses conducted on the basis of data stemming from interviews, visits, participation in various working groups and exploitation of reports of prevention actions intended for SMEs.

A descriptive typology of four characteristic action models is proposed. Centred on the analysis of the links between the emergence criteria of prevention situations-problems and the emergence criteria of the solutions, this grid distinguishes the devices differentiated in terms of the relationships between small enterprises and various external prevention professionals (institutional, state, trade union or private). Each of these models is illustrated by an applied example.

As it compares various prevention action systems, this grid should promote, through this comparison, the choice and application of actions in small enterprises. In particular, this choice will take into account resources, contexts (technical, cultural, etc.) and the objectives expected.

- Behaviour
- Action model
- Prevention organization
- Small enterprise
- Decision-making
- Safety program

Dans ce contexte de grande diversité, une grille de lecture des divers dispositifs promotionnels de la prévention pour les PME, élaborés par divers acteurs externes spécialisés, doit permettre une meilleure visibilité des apports, leviers d'actions, difficultés diverses rencontrées. L'approche proposée ici devrait donc contribuer à faire progresser la mise en œuvre des actions de prévention.

MÉTHODOLOGIE

Pour mener à bien les investigations, diverses sources d'informations ont été utilisées.

PARTICIPATION À DES GROUPES DE TRAVAIL ET ENTRETIENS INDIVIDUELS

■ Dans le cadre d'une collaboration avec le service de formation de la CRAM Franche-Comté, une reconstitution et l'analyse des échanges verbaux tenus lors d'une réunion de travail avec sept dirigeants de petites entreprises (quatre entreprises du secteur imprimerie, trois du secteur charcuterie-salaison) ont été effectuées.

■ La participation à un séminaire INRS des responsables de formation des CRAM, consacré aux actions de prévention en direction des PE, a fourni de nombreuses informations sur les actions institutionnelles conduites (notamment en direction des « petits patrons »), sur les retours d'expériences, échanges et enseignements tirés par les participants.

Cette contribution a notamment donné accès à la méthodologie mise en œuvre pour le projet institutionnel « Approche participative par branche » (APB) [9]. La participation ultérieure à un stage de formation permanente des formateurs (service de formation de l'INRS) dédié à ce même dossier a permis un approfondissement des enjeux, apports, difficultés et perspectives liés à cette action.

■ En partenariat avec la CRAM Alsace-Moselle, neuf entretiens ont été conduits avec divers interlocuteurs actifs dans le domaine de la prévention vers les PME :

- le secrétaire général de la Chambre syndicale industrielle des bois du Bas-Rhin,
- un chargé de mission à la Chambre des métiers d'Alsace,
- le secrétaire général de l'OPPBTP (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics) d'Alsace-Moselle,
- un ingénieur prévention de l'OPPBTP

Alsace-Moselle,

- le directeur du Centre de formation d'apprentis du BTP (Moselle),
- le vice-président de l'Union régionale des transports d'Alsace (et dirigeant d'une entreprise strasbourgeoise de transport routier),
- la directrice du service juridique du Syndicat général des entrepreneurs du BTP (Bâtiments et travaux publics) de la Moselle,
- le responsable du service technique du MEDEF (Mouvement des entreprises de France) Moselle,
- le directeur du Comptoir des matériaux du port de Moselle (CMPM).

Ces entretiens (de type semi-directif) d'une durée moyenne d'une heure et demie ont été enregistrés et analysés. Sous réserve de son existence ou de sa disponibilité, une documentation afférente aux divers thèmes abordés avec nos interlocuteurs a été réunie (brochures d'informations, dossiers ou manuels techniques, outils d'analyse).

EXPLOITATION DE DONNÉES INDIRECTES

Un ensemble de données existantes, exploitées dans une perspective comparative, permet une première validation de la typologie proposée à la section « Descripteurs et critères utilisés ».

Principaux documents étudiés (les quatre premiers documents correspondent aux exemples présentés ci-après, dans la section « Exemples caractéristiques de chaque modèle d'action ») :

- la recommandation « livraison de matériaux de construction sur les chantiers du BTP » des CRAM Alsace-Moselle et Nord-Est [10],
- le dossier « Performance et Prévention en TPE » de l'Union syndicale des artisans tarnais (USAT) (dans le cadre d'un appel d'offre de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail) [11],
- la documentation relative à l'Approche participative par branches (APB) de l'Institution Prévention [12] et [9],
- le « Mémento P.M.E. Santé Sécurité » de la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP) du Limousin [13],
- la « Méthode d'analyse et d'évaluation des conditions de travail dans le BTP » de l'OPPBTP,
- les documents pour la « Mise en conformité des équipements de travail » de la Fédération nationale du bâtiment (FNB),
- le dossier « How to Reduce Workplace Accidents » de l'Agence européenne

pour la sécurité et la santé au travail (AESST),

- le « Guide pratique système de management de la sécurité dans les PME du bois » de la CRAM Aquitaine.

En outre, l'examen de ces documents et d'autres (check-lists, guides, recommandations, élaborés et mis en circulation par divers organismes nationaux ou internationaux) a contribué à illustrer et enrichir la compréhension des modalités et logiques d'actions identifiées dans l'étude.

DÉMARCHE D'ANALYSE DES DONNÉES

La méthodologie d'exploitation des données est guidée par le cadre théorique de l'étude, qui relève de l'analyse décisionnelle [14 à 16]. Il s'agit d'expliciter les liens entre modalités de formation des problèmes de prévention et modalités de formation des solutions opposées.

Dans un premier temps, la démarche identifie et isole les éléments pertinents (mention des risques désignés ou discutés, références aux mesures envisagées ou décidées) présents dans l'ensemble des informations disponibles : témoignages d'actions mises en œuvre, comptes rendus écrits de dispositifs de prévention ou documents de présentation d'outils d'évaluation des risques.

Dans un second temps, l'analyse vise à mieux connaître la nature des éléments informationnels qui relient, de façon logique et argumentée ou sur un mode plus circonstanciel, les « entrées » (nature des risques identifiés, éléments de contexte) et les « sorties » (les mesures de prévention décidées et les caractéristiques de leur mise en application)⁽¹⁾.

PRÉSENTATION DE LA TYPOLOGIE

DESCRIPTEURS ET CRITÈRES UTILISÉS

Les principales étapes de la méthodologie de conception de la grille d'analyse retenue sont illustrées à l'aide d'exemples de dispositifs typiques de prévention vers les PE. Suite aux pre-

mières analyses effectuées sur les entretiens et documents, sept descripteurs simples ont été retenus :

- définition générale (description de la nature du dispositif de prévention concerné),
- exemples d'actions ou pratiques (provenant des observations directes ou indirectes effectuées),
- modes de formation des problèmes (p. ex. par l'intervenant, par l'entreprise, par concertation multi-acteurs),
- informations principales exploitées (p. ex. techniques, juridiques, financières),
- modes de formation des solutions (p. ex. routinières/spécialisées, négociées/imposées),
- avantages (p. ex. souplesse, simplicité de mise en œuvre, intelligibilité, coût),
- inconvénients (p. ex. lourdeur, complexité, faible intelligibilité, coût).

Décrites et comparées au moyen de ces descripteurs, les observations ont conduit à élaborer quatre modèles de désignation des figures les plus caractéristiques des formes d'actions de prévention mises en place avec (ou pour) les petites entreprises.

- un modèle « Intervention » (action spécialisée vers une entreprise),
- un modèle « Traduction » (action directe ou indirecte, mono ou multi-entreprises),
- un modèle « Transaction » (action diversifiée, en réseau, multi-entreprises)
- un modèle « Diffusion » (action standardisée, spécialisée, multi-entreprises).

Ces quatre modèles d'actions peuvent être représentés graphiquement sous forme de quadrants, par croisement de deux critères communs de positionnement des différents cas empiriques observables :

- un premier critère, nommé Asymétrie de la relation, oppose un pôle « expertise » à un pôle « participatif »,

(1) L'hétérogénéité des liens entre problèmes et solutions dans (ou entre) les organisations est très documentée par la littérature scientifique. Entre autres auteurs, ALTER [17] – notamment dans le chapitre 2 « Inventions organisationnelles et décisions normées » de son ouvrage – fournit un cadre d'analyse et de compréhension du phénomène « d'indépendance des moyens et des fins » dont cette étude s'inspire en partie, cela dans la continuité de travaux d'enquête antérieurs montrant des situations d'indépendance entre nature des risques et mesures de prévention [4]. Le cadre théorique général de telles analyses est celui du « Garbage Can », correspondant à des situations où s'observent des liens entrées/sorties flous, des préférences incertaines et une participation fluctuante [18].

- un second critère, nommé Distance au terrain, oppose un pôle « entreprise » à un pôle « profession ».

En annexes, le tableau I illustre la représentation par quadrants du système de classement proposé. Le tableau II présente et illustre le canevas général d'analyse croisant modèles et descripteurs pour diverses actions de prévention examinées.

EXEMPLES CARACTÉRISTIQUES DE CHAQUE MODÈLE D'ACTION

Pour chacun des quatre modèles proposés, nous donnons un exemple caractéristique de dispositif de prévention, observé de façon directe ou non dans le cadre de l'étude. Après un court descriptif de chaque cas, nous présentons de façon synthétique l'origine des actions, leur traitement (principales informations mobilisées, production des solutions retenues) et les diverses possibilités de généralisation (avantages/inconvénients et classements dans chaque modèle type).

- **Exemple I.** Une visite de sécurité sur un chantier du bâtiment : recommandations adressées à une petite entreprise de livraison de matériaux [10].

- **Exemple II.** Une formation à l'évaluation des risques pour des artisans : expérimentation régionale auprès de six très petites entreprises, dans le cadre d'un partenariat entre un service de prévention régional, une organisation syndicale d'artisans et un cabinet de consultance en ergonomie [11].

- **Exemple III.** Une démarche de prévention auprès d'une branche professionnelle : action institutionnelle intensive conduite avec les industries de transformation de la viande (nombreuses petites entreprises) afin de promouvoir, au niveau national, la prise en charge de la SST par l'ensemble de la profession [9], [12].

- **Exemple IV.** La conception d'un guide d'évaluation des risques professionnels (ERP) pour les PE : conception, par un groupe de travail composé de divers représentants institutionnels, d'un guide et mémento d'évaluation des risques pour les petites entreprises [13].

Origine des actions : formation des situations-problèmes de prévention

- Visite de sécurité :

- au cours d'une visite de chantier, un préventeur spécialiste BTP observe une situation de travail (opération de dépose de matériaux de construction) présentant plusieurs entorses à la réglementation en vigueur ou aux « bonnes pratiques » (p. ex. déchargement à la volée ; accès au chantier non stabilisé).

■ Formation des artisans :

- constat de l'inapplication de la Directive-Cadre européenne sur l'évaluation des risques,
- accident grave survenu dans une petite entreprise de la région.

■ Action auprès d'une branche professionnelle :

- constat d'une accidentabilité élevée,
- conditions de travail pénibles (p. ex. augmentation des troubles musculo-squelettiques),
- intérêt des organisations professionnelles concernées (p. ex. mise en place antérieure de nombreux contrats de prévention CRAM).

■ Pour la conception d'un guide d'ERP :

- volonté de la Direction régionale du travail.

Traitement des actions : sélection des informations principales

■ Visite de sécurité : la situation de travail est jugée à partir de l'expertise du préventeur institutionnel. L'information utile est constituée des connaissances techniques, de la connaissance de la réglementation, de l'expérience de cas similaires déjà rencontrés.

■ Formation des artisans : l'information source provient de l'expérience des intéressés :

- données techniques (sur les risques des professions concernées),
- données économiques (coûts d'un accident, de l'absentéisme, conséquences sur la productivité),
- données sociales (coûts d'image auprès des employés et du public).

■ Action auprès d'une branche professionnelle : les données utiles sont recherchées durant les phases d'instruction du dossier :

- données approfondies de connaissance de la profession (évolutions techniques et organisationnelles, enjeux économiques et sociaux),
- rôle de la réglementation, pratiques et besoins de formation, pratiques et difficultés de recrutement.

■ Conception d'un guide d'ERP : l'information, de nature principalement réglementaire et technique, est disponible, légitimée et partagée par un groupe de travail spécialisé.

Résultats des actions : formations des solutions de prévention

■ Visite de sécurité : les solutions sont directement préconisées par le préventeur et pour la seule entreprise concernée. Elles sont généralement routinières (p. ex. équiper le lève-palettes de chaînes de protection pour prévenir les risques de chutes).

■ Formation des artisans : les solutions ne sont généralement pas disponibles immédiatement. Elles concernent un groupe d'entreprises et leur mise en œuvre nécessite des arbitrages de coûts, de délais de réalisation, de choix techniques (p. ex. mettre en conformité une machine, remplacer un escalier hélicoïdal sans rampe, prévoir des maintenances mécaniques).

■ Action auprès d'une branche professionnelle : les solutions décidées résultent de négociations entre participants. Elles sont à destination de nombreuses entreprises et nécessitent la mise en place d'une logistique élaborée. Elles doivent être validées et évaluées dans leurs retombées attendues ou non (p. ex. réaliser un guide d'autodiagnostic spécifique au métier, concevoir un référentiel d'évaluation des compétences requises pour les métiers de la viande, labelliser des organismes de formation).

■ Conception d'un guide d'ERP : la question des modalités concrètes d'usage du produit étant généralement externes à la démarche (ou repoussées en aval de celle-ci), notamment par absence de représentation directe des « clients » dans le processus de conception, le produit fini tend à constituer sa propre solution (document papier et/ou numérique).

Généralisation : impacts, avantages, inconvénients

■ Visite de sécurité : une action locale de prévention est produite à destination de l'entreprise concernée. Elle est généralement rapide et simple, mais s'agissant d'une action ponctuelle et spécialisée, elle tend à se limiter à des aspects technico-réglementaires.

■ Formation des artisans : les solutions de prévention sont le produit d'une forte implication des entreprises participantes. La souplesse et l'adaptation optimales aux situations concrètes rencontrées sont privilégiées. Cette forte contextualisation peut toutefois en limiter la portée au dehors du groupe concerné.

■ Action auprès d'une branche professionnelle : le programme d'action produit un dispositif de prévention très intégré, mobilisant de nombreux acteurs professionnels et institutionnels. Le dispositif responsabilise les entreprises,

mais il est économiquement coûteux et complexe aux plans technique et social. Cela le rend vulnérable notamment aux évolutions économiques, sociales ou politiques.

■ Conception d'un guide d'ERP : les outils, textes, recommandations produits sont rapidement mis à la disposition des destinataires potentiels. La couverture est optimale, le produit est standard, par exemple à destination d'un secteur d'activité, ou ciblé sur un type de risque. Mais, comme il ne peut pas, par conception, tenir compte des situations particulières, l'impact de terrain reste généralement modeste.

Généralisation : modèles d'actions caractéristiques

■ La visite de sécurité illustre le modèle d'action par « intervention » :

- relation fortement asymétrique entre acteurs : préventeur expert vs entreprise profane/passive,
- distance faible : l'intervenant connaît bien le secteur concerné, voire l'entreprise avec laquelle il interagit personnellement.

■ La formation des artisans illustre le modèle d'action par « traduction » :

- relation faiblement asymétrique entre acteurs : tous les éléments du dossier sont examinés, confrontés, discutés entre les parties,
- distance faible : les intervenants interagissent fortement avec le groupe d'entreprises concernées. Il y a peu de hiérarchie entre les acteurs (le cas échéant, elle tend à s'atténuer par la répétition des rencontres).

■ L'action sectorielle illustre le modèle d'action par « transaction » :

- relation faiblement asymétrique : la participation est constante, les inévitables controverses sont traitées dans le détail, problèmes et solutions font l'objet de négociations systématiques,
- distance forte : le dispositif tend à privilégier une représentation professionnelle indirecte (institutionnels de la prévention, organisations patronales et syndicales des secteurs d'activité concernés) plutôt que les acteurs professionnels de terrain.

■ La conception d'un guide d'ERP illustre le modèle d'action par « diffusion » :

- relation fortement asymétrique : les acteurs ont un statut d'experts institutionnels ; ils ne sont généralement pas dans une relation de proximité directe avec les entreprises,
- distance forte : l'activité de conception se réalise essentiellement en dehors du

terrain des entreprises, ces dernières étant faiblement, voire pas du tout représentées.

PERSPECTIVES

La démarche adoptée fournit un cadre d'analyse pour une lecture compréhensive et unifiée des divers dispositifs ou produits de prévention conçus pour des publics de petites entreprises. Cette méthode contribue à une meilleure analyse et une meilleure perception des lignes de force des différentes propositions et leurs limites respectives.

En définissant des critères communs d'évaluation, cette typologie permet notamment des comparaisons pouvant contribuer à faire progresser le dossier de la promotion de la SST dans les petites entreprises. Ce dossier est complexe car, outre les raisons propres aux PE (rappelées en introduction), dès lors que l'on s'intéresse aux interactions entre les entreprises et leurs environnements de conseil en prévention, il convient de tenir compte du décalage structurel entre protagonistes, c'est-à-dire entre d'une part experts, conseils, préventeurs institutionnels et, d'autre part, dirigeants et personnels des petites entreprises. Il s'agit en effet de groupes sociaux distincts, voire opposés à bien des égards : motivations, ressources, cultures professionnelles, rôles et identités sociaux [19], [20].

Ce travail constitue donc une avancée méthodologique utile. Il pourrait cependant être approfondi, notamment en direction d'une analyse temporelle et spatiale des dispositifs de prévention observés. En effet, certains types d'actions évoluent selon des modalités variables ou au terme de l'évolution d'un processus dont la genèse est riche d'enseignements pour les acteurs concernés :

■ Une dimension temporelle. Cela revient à suivre et reconstituer l'évolution d'actions mises en place. Une telle analyse de déroulement dynamique a ainsi été amorcée pour l'action « recommandation livreurs de matériaux », d'où il ressort qu'à partir de problèmes « locaux » détectés par l'intervenant à l'occasion d'une visite de chantier (exemple 1), l'orientation vers des solutions d'ordre plus générale devient envisageable.

En l'occurrence, au vu des informations dont nous disposons, le processus amorcé, parti d'une visite de chantier initiale, illustrative du modèle « intervention », évolue vers une démarche de « traduction » (qui exige plus d'interactions, de négociation avec la profession concernée, mais à un niveau d'action encore assez local).

Par la suite, s'engage un processus de « transaction » (car vont intervenir des instances fédératrices comme le Syndicat des négociants de matériaux, nouvellement créé à l'époque des observations). Finalement, une recommandation étant produite [10], la démarche progresse virtuellement vers un cadre d'action de type « diffusion ».

■ Une dimension spatiale. Elle consisterait à examiner les possibilités de généralisation ou de transférabilité d'actions ayant fourni la preuve de leur efficacité (bonne acceptabilité, participation active des protagonistes, évolution favorable des pratiques, retombées attendues en termes de moindre accidentabilité ou atteintes à la santé).

Dans le cadre de référence de notre grille d'analyse, la généralisation concerne préférentiellement des formes d'actions portant sur un nombre limité d'entreprises. Ainsi, l'action « USAT » (*exemple II*), mise en place pour répondre à des besoins pratiques d'évaluation des risques auprès d'un groupe régional d'entreprises artisanales, ne serait-elle pas utile pour promouvoir un dispositif semblable auprès d'un autre secteur artisanal (*a fortiori* dans le contexte actuel d'obligation de répondre aux exigences du nouveau décret⁽²⁾ du ministère du Travail) ?

Quant à la transférabilité, elle porte notamment sur les modèles de « transaction », c'est-à-dire des formes lourdes d'action de prévention activées en direction d'un nombre important d'entreprises, voire au niveau d'une branche (ou sous-branche) d'activité.

Par exemple, ne serait-il pas légitime d'examiner dans quelle mesure et sous quelles conditions un projet ambitieux comme celui mis en place pour faire progresser la prévention (santé, sécurité, conditions de travail) dans la « filière viande » (*exemple III*) pourrait bénéficier à un autre secteur d'activité, qui demain se verrait désigné comme prioritaire ?

En conclusion, et du point de vue des usages possibles, la typologie propo-

sée contribue à fournir un guidage utile pour structurer et coordonner diverses actions mises en œuvre. Elle offre notamment un pôle de comparaison lors de la mise en place de démarches d'un type donné, adapté aux niveaux de motivations, ressources, contextes techniques et culturels rencontrés et aussi, bien entendu, aux objectifs.

Par exemple, et pour s'en tenir aux seules initiatives de l'Institution Prévention, plusieurs opérations de recherche, de formation ou de communication sont lancées, visant à promouvoir la SST au sein des petites entreprises. La difficulté vient toutefois de ce que les différentes approches peuvent apparaître hétérogènes aux plans méthodologiques, conceptuels ou logistiques. Une lecture comparative, inspirée de la grille proposée, contribuerait à définir, de manière cohérente et homogène, les diverses actions à entreprendre.

Reçu le : 05/06/2003

Accepté le : 23/06/2003

>>

(2) Décret n° 2001-1016 du 05 novembre 2001.

ANNEXES

TABLEAU I

Prévention vers les petites entreprises : typologie de modèles d'actions
Prevention for small enterprises: typology of the action models

		Distance au terrain		
		-	+	
Asymétrie de la relation	-	« Traduction »	« Transaction »	Participatif
	+	« Intervention »	« Diffusion »	Expertise
		Action vers l'entreprise	Action vers la profession	

TABLEAU II

Prévention vers les petites entreprises : illustration de modèles d'actions
Prevention for small enterprises: illustration of the action models

MODÈLES DESCRIPTEURS	INTERVENTION I	TRADUCTION II	TRANSACTION III	DIFFUSION IV
DÉFINITION GÉNÉRALE	Produire une action locale de prévention à partir d'une situation-source, fortement spécifique SST	Produire une action de prévention à partir d'une situation-source, spécifique SST ou non (p. ex. ARTT)	Élaborer un dispositif de prévention par mobilisation d'un réseau d'acteurs d'entreprises et externes	Produire et émettre des informations standardisées de prévention vers des destinataires prédéfinis
EXEMPLES D'ACTIONS OU PRATIQUES	- Action «livreurs de matériaux» (CRAM) - Visites (divers : p. ex. CRAM, Inspection du travail)	- Action USAT - Outil NOVIBOIS (Grosjean, INRS) - Outil MAECT (OPPBTB)	- APB filière viande (CNAM/CRAM/INRS) - Campagne 3M (CRAM) - Action «synergie» (CRAM)	- Mémento PME - Divers guides ERP - « Good Practices » (ENWHP) - Plans collectifs (ministère du Travail)
MODES DE FORMATION DES PROBLÈMES	Identifiés localement et a priori par l'intervenant (p. ex. repérage d'infraction)	Exprimés a priori par ou vers l'entreprise (p. ex. remarque par médecin du travail)	Formulés collectivement dans un dispositif en réseau (p. ex. survenues d'accidents)	Définis en amont par organismes spécialisés (p. ex. à partir de statistiques nationales)
INFORMATIONS PRINCIPALES EXPLOITÉES	Techniques, juridiques, « état de l'art » (expertise des intervenants)	Techniques, financières, conjoncturelles (mobilisées par l'entreprise)	Toutes informations légitimées (par mise en circulation dans le réseau)	Informations normalisées (réglementaires, scientifiques & techniques)
MODES DE FORMATION DES SOLUTIONS	Souvent routinières (disponibles a priori) avec mise en œuvre contextuelle et individualisée	Souvent non routinières (non disponibles a priori), avec mise en œuvre contextuelle collective	Négociées collectivement avec mise en œuvre pilotée (groupes relais, etc.), évaluées et suivies	Définies a priori et mises en circulation par instances officielles (supports papier, numériques)
AVANTAGES	- Simplicité - Rapidité - Réactivité	- Souplesse - Adaptation optimale aux divers contextes	- Responsabilisant - Intégration forte des contraintes spécifiques	- Large couverture - Standardisation des problèmes et solutions
INCONVÉNIENTS	- Actions ponctuelles - Sources possibles de tensions ou malentendus ?	- Peu généralisable - Peu évolutif - Fragilité des solutions ?	- Complexité - Vulnérabilité au contexte socio-politique ?	- Actions décontextualisées - Usages aval non intégrés - Impact hypothétique ?

BIBLIOGRAPHIE

- [1] BERTHELETTE D, PLANCHÉ F. - Évaluation de programmes de sécurité du travail dans des petites et moyennes entreprises. Université du Québec à Montréal, département des sciences administratives, 1994, 67 p.
- [2] CHAMPOUX D., BRUN J.-P. - Prise en charge de la sécurité dans les petits établissements des secteurs de l'habillement et de la fabrication de produits en métal. Rapport de recherche IRSST, Montréal, 1999, 107 p.
- [3] EAKIN J. M. - Leaving It Up to the Workers: Sociological Perspective on the Management of Health and Safety in Small Workplaces. *International Journal of Health Services*, **22**, 1992, p.p 689-704.
- [4] FAVARO M. - La prévention dans les PME. II - Enquête : prise en charge de la sécurité ; représentation des risques. *INRS, Notes Scientifiques et Techniques*, **163**, 1997, 207 p.
- [5] FAVARO M. - Health And Safety in Small Firms: Elements of Context and Proposals. In *Safety & Reliability - Esrel 2001*. Eds ZIO E., DEMICHELA M., PICCININI N., Politecnico di Torino, Turin, 2001, Vol. 1, p. 47-54.
- [6] FAVARO M., DAVILLERD - C. - Safety Practices and Risks Attitudes in French Small Companies. In *Advances in Safety and Reliability*, Oxford, Elsevier Science, vol. I, 1997, p. 105-113.
- [7] FIOH (Finnish Institute Of Occupational Health) - From Protection to Promotion : Occupational Health and Safety in Small-scale Enterprises. FIOH, Helsinki, 1998, 170 p.
- [8] HARMS-RINGDAHL L, JANSSON T., MALMÉN Y. - (2000), Suède/Finlande. Safety, Health and Environment in Small Process Plants. Results from a European Survey. *Journal of Safety Research*, vol 31, n°2, p. 71-80.
- [9] LARANÉ A., BASTIDE J.C., CALVARIN C. - La prévention au menu de l'industrie de la viande, INRS, *Travail & Sécurité*, **602**, 2000, p. 37-50.
- [10] CRAM Alsace-Moselle, CRAM Nord-Est - Livraison de matériaux de construction sur les chantiers du bâtiment et des travaux publics (recommandation technique) 2000.
- [11] RAUCOULES P., BARRET-CASTAN M., BONNIN D. - Évaluation et Prévention des Risques Professionnels : performance et prévention en TPE. Rapport final, 2001, 80 p.
- [12] CALVARIN C, GAUTER J, MIDOL-MONNET C. - La filière porcine en Bretagne : formation et prévention. INRS, *Notes Scientifiques et Techniques*, **181**, 1999, 118 p.
- [13] DRTEFP (Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle) du Limousin, Mémento P.M.E. Santé Sécurité, 2000, 41 p.
- [14] DAVID A. - L'aide à la décision entre outils et organisation, *Entreprise et Histoire*, **13**, 1996, p. 9-26.
- [15] KLEIN G. A., CALDERWOOD R. - Decision Models: Some Lessons From the Field. *IEEE Trans. On Systems, Man, and Cyber*, **5**, vol 21, 1991, p.p 1018-1026.
- [16] SOLÉ A. - La décision : production de possibles et d'impossibles, in *Traité d'ergonomie*, Cazamian et al. (eds). Octarès, Toulouse, 1996, p.p 573-636.
- [17] ALTER N. - L'innovation ordinaire, Paris, PUF, 2000.
- [18] COHEN M. D., MARCH J. G., OLSEN J. P. - Le modèle du «garbage can» dans les anarchies organisées, in *Décisions et organisations*, Paris, ed. d'organisation, 1991, p.p 163-204.
- [19] DUCLOS D. - Marie Douglas. L'anthropologie culturelle et le concept de risque, *Risques*, **19**, 1994, p. 97-115.
- [20] LIVIAN Y. F., HERREROS G. - L'apport des économies de la grandeur : une nouvelle grille d'analyse des organisations ?, *Revue Française de Gestion*, **101**, 1994, p. 43-59.

© INRS 2004

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'INRS, de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite.

Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction, par un art ou un procédé quelconque (article L. 122-4 du Code de la propriété intellectuelle). La violation des droits d'auteur constitue une contrefaçon punie d'un emprisonnement de deux ans et d'une amende de 150 000 euros (article L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle).

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE ET DE SÉCURITÉ – 30, rue Olivier-Noyer, 75680 Paris cedex 14

Tiré à part des Cahiers de notes documentaires – Hygiène et sécurité du travail, 1^{er} trimestre 2004, n° 194 – ND 2203 – 2 000 ex.
N° CPPAP 804/AD/PC/DC du 14-03-85. Directeur de la publication : J.-L. MARIÉ. ISSN 0007-9952

Imprimerie de Montligeon – 61400 La Chapelle-Montligeon